

Article 11-1.05 À l'expiration de la présente entente et à chaque année, les tarifs sont majorés de deux pour cent (2%) et ce, sans préjudice à toute augmentation rétroactive pouvant être négociée lors du renouvellement de la présente entente.

TARIFS POUR LA SAISON 2024-2025 – 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026

ENTENTE COLLECTIVE TUEJ /AQAD

	Garanti	20 mns et -	21 à 40 mns	41 mns et +
Texte original - pièce de théâtre ou livret	4037.60 \$	1345.86 \$	2691.75 \$	4037.60 \$
Adaptation d'une œuvre non destinée à la scène	4037.60 \$	1345.86 \$	2691.75 \$	4037.60 \$
Adaptation ET traduction	4037.60 \$	1345.86 \$	2691.75 \$	4037.60 \$
Adaptation d'une pièce ou d'un livret	3364.67 \$	1110.35 \$	2220.67 \$	3364.67 \$
Traduction d'une pièce ou d'un livret	2422.56 \$	823.35 \$	1616.05 \$	2422.56 \$